



AVIS DE PUBLICITE
Manifestation spontanée d'intérêt

APPEL A CANDIDATURE (réf. SSCANH-CONV-OCCDP-01004)

EDF HYDRO CENTRE

LAC DE RETENUE DE SAINT ETIENNE CANTALES (rivière la Cère)

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise, qui a fait une proposition d'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	01/12/2024
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	31/12/2024
Objet de l'occupation	Activité de location de jet skis
Lieu	Plan d'eau de la retenue du barrage de SAINT ETIENNE CANTALES sur la rivière non domaniale "la Cère" dans le département du Cantal. <u>Mise à l'eau et accueil</u> : presque île de Rénac, emprise faisant partie domaine public hydroélectrique et cadastrée section D, n°230, commune de St GERONS (15). <u>Navigation</u> : occupation de l'ensemble du lac de retenue
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Accueil du public et navigation sur la retenue
Caractéristiques essentielles / particularités de l'emplacement	Site très fréquenté par les touristes et permettant l'embarquement, le débarquement et l'exercice d'une activité nautique.

Restrictions	<p>Respect de l'Arrêté Préfectoral n°2016-572 du 2 juin 2016 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue du barrage de SAINT ETIENNE CANTALES à l'intérieur du périmètre défini par le schéma directeur d'utilisation du plan d'eau.</p> <p>L'exercice de la navigation des bateaux et engins de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le plan d'eau est régi par le règlement general de police de la navigation intérieure mentionné à l'article L.4241-1 du code des transports et l'arrêté cité ci-dessus.</p> <p>Tous les moyens nécessaires devront être mis en oeuvre afin d'optimiser et sécuriser l'accueil du public.</p> <p>Priorité absolue des besoins et activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice de l'activité autorisée).</p>
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales (redevance)	<p><u>La redevance sera calculée sur la base de</u> 5% du chiffre d'affaire de l'année précédente, la première année étant établie sur la base d'un chiffre d'affaires prévisionnel.</p> <p>Les conditions financières restent subordonnées à l'avis de la DDFIP Cantal (article R2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques)</p>
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Immédiate
Durée de la COT	Période du 01/01/2025 au 31/12/2030
Conditions générales d'attribution / critères de sélection (selon la nature du titre)	<p>Le candidat devra bien connaître la pratique de la navigation de plaisance en eau douce.</p> <p>Les embarcations devront répondre aux critères de sécurité et des législations en vigueur</p> <p>Les candidats doivent remettre leur projet avant la date limite mentionnée ci-dessus</p> <p><u>Les projets devront comporter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le descriptif de l'activité envisagée - Les moyens mis en oeuvre pour l'exercice de l'activité envisagée - L'aspect financier du projet (financement, perspectives financières) <p>Plus généralement toute information complémentaire jugée significative pour la bonne compréhension de son projet et la mise en perspective des conditions prévisionnelles d'exploitation</p> <p>Les propositions seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité technique de la proposition - la pertinence commerciale et économique de la proposition - la solidité du montage financier envisagé

Dépôt des candidatures - Modalités de transmission	<p>Le dossier peut être remis :</p> <p>- sous pli adressé à : EDF DTEAM CCPFA A l'attention de Mr LAFLAQUIERE Bruno 18 avenue Raymond Poincaré</p> <p>19 100 BRIVE LA GAILLARDE</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : "<u>CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRI</u>R", l'objet à mentionner "<u>Candidature COT ST ETIENNE CANTALES</u>"</p> <p>- Par voie électronique à l'adresse suivante : bruno.laflaquiere@edf.fr</p>
Service à contacter pour tout renseignement	<p>EDF HYDRO Dordogne - Direction DEVAT Monsieur David THOMAS ARCHAMBEAU Délégué Territorial Dordogne Rue du docteur VALETTE 19000 TULLE david-1.thomas@edf.fr +33 6 85 93 72 79</p>